



Ville de la Colle sur Loup

N°AM/2026/0408

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté- Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
CHEMIN DU CANADEL**

Réservation pour dépôt d'une benne

Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication sur le site internet de la ville en date du : 19/06/2026

Le Maire de la commune de La Colle-sur-Loup ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu la loi modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R411-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux de police, à l'article R411-21-1, relatif aux interdictions et restrictions de circulation, aux articles R412-6 à R412-7 relatifs aux principes généraux de circulation, l'article R413-1, relatif aux vitesses maximales autorisées, aux articles R413-17 et R413-18, relatifs à la maîtrise de la vitesse, aux articles R417-9 et R417-10, relatifs à l'arrêt et stationnement dangereux et gênant, aux articles L325-1 à L325-13 et R325-12 à R325-46, relatifs aux règles de mise en fourrière ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L113-2, R116-2 et R141-3, relatifs à l'autorité municipale en termes de réglementation, à titre temporaire de l'occupation du domaine public ;

Vu le Code Pénal et notamment les articles 131-13 et R610-5 relatifs aux amendes prévues pour la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les arrêtés de police ;

Considérant la demande formulée par la société la Colloise de Service représenté par Mr BAUDINO Florent, sise 624 chemin du Défoussat, à la Colle-sur-Loup (06480), sollicitant la fermeture du chemin du Canadel, dans le cadre du dépôt d'une benne afin de procéder à l'évacuation de gravats de l'auberge Provençale pour le compte de la Mairie le Jeudi 25 Juin 2026, Vendredi 26 Juin 2026 et le Lundi 29 Juin 2026 au Mardi 30 Juin 2026

Considérant que pour la commodité, la sécurité et le bon ordre, il y a lieu de fermer l'accès au chemin du Canadel ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au chemin du Canadel sera interdit, le Jeudi 25 Juin 2026, le Vendredi 26 Juin 2026 et le Lundi 29 Juin 2026 au 30 Juin 2026, à l'exception de la Société la Colloise de Service.

ARTICLE 2 : Le demandeur sera responsable de tous les accidents et dommages qui pourraient résulter du fait de son occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : Le libre passage sera laissé aux véhicules de lutte contre l'incendie, à la Police, à la Gendarmerie, EDF-GDF.

ARTICLE 6 : La Société la Colloise de Service est exonérée du paiement de la redevance pour Occupation du Domaine Public compte tenu des travaux sollicités par la Ville.

ARTICLE 7 : Le présent acte, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit par voie postale soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-Loubet
Monsieur la Responsable de la Police Municipale
Monsieur le Responsable des Services Techniques
Madame la Directrice Générale des Service
Société « la Colloise de Service »

Chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à la Colle-sur-Loup, le 19/06/2026

Jean-Bernard MION,
Maire de La Colle-sur-Loup
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

auberge provencale



BAUDINO Florent <baudino.florent@gmail.com>

À Marie-France SORBIER

 Nous avons supprimé les sauts de ligne en surnombre dans ce message.

 Répondre	 Répondre à tous	 Transférer	
--	---	--	---

mer. 17/06/2026 10:10

Bonjour Madame

solicite auprès de vos services d'autorisation de déposer une benne chemin du Canadel afin de déposer une Benne pour vider l'auberge provencale pour le compte de la mairie La Benne sera posée le 25 juin 26 juin Le 29 juin, le 30 juin La circulation des piétons sera rétablie le vendredi soir jusqu'au lundi matin Je vous remercie baudino florent la colloise de services Envoyé de mon iPhone